

# Séгур et PJJ



Montreuil, le 12 avril 2022

## La Lutte continue !

Le 6 avril, seul le décret sur l'extension du Ségur dans la Fonction Publique Territoriale a été présenté au Conseil Commun de la Fonction Publique. Le 7 avril, la ministre de la Fonction Publique, dans le cadre d'une audience sur la revalorisation du point d'indice confirmait à la CGT de la Fonction Publique d'Etat que les arbitrages n'étaient pas encore arrêtés.

Depuis le 18 février, les réunions interministérielles s'enchaînent pour définir le périmètre des corps qui vont pouvoir en bénéficier dans toute la Fonction Publique. A ce jour, s'il est assez évident que notre administration sera concernée, il n'est pas envisageable pour notre organisation syndicale que certains professionnels de la PJJ en soient écartés.



Par conséquent, la CGT a demandé une rencontre à la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique pour défendre ses revendications et faire en sorte que tous les agents puissent en bénéficier.

**La CGT sera donc reçue le 13 avril et la CGT PJJ y sera représentée pour défendre l'intérêt de tous les professionnels !**

CGT PJJ – case 500 – 263, rue de Paris - 93514 Montreuil Cedex  
Tél. Portable : 06 33 33 02 50

E-mail : [cgtpjj.national@gmail.com](mailto:cgtpjj.national@gmail.com) – Site internet : [www.cgtpjj.org](http://www.cgtpjj.org) - Facebook : CGT PJJ Justice